

DELIBERATION N° 3.2

**Motion présentée par le « Groupe Dieppe Ensemble »
portant sur le chantier EPR de Penly**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal : 39

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 36

Nombre de votants : 28

LE 24 NOVEMBRE DEUX MILLE ONZE

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 16 novembre 2011 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane, M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme RIDEL-FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne (jusqu'à la question n° 3.2), M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine (jusqu'à la question n° 47), Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa (jusqu'à la question n° 6), M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean

Sont absents et excusés : Mme CYPRIEN Jocelyne (à partir de la question n° 4), M. LAPENA Christian, Mme AUDIGOU Sabine (à partir de la question n° 48), Mme EMO Céline, Mme SANOKO Barkissa (à partir de la question n° 7), M. CHAUVIERE Jean-Claude.

Pouvoirs ont été donnés par : Mme CYPRIEN Jocelyne à Mme GILLET Christelle (de la question n° 4 à n° 53), M. LAPENA Christian à M. LEVASSEUR Thierry, Mme AUDIGOU Sabine à M. MENARD Joël (de la question n° 48 à n° 53), Mme SANOKO Barkissa à Mme MELE Claire (de la question n° 7 à n° 53), M. CHAUVIERE Jean-Claude à M. TAVERNIER Eric.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : M. PAJOT Mickaël.

.../...

M. Jean BAZIN, Conseiller Municipal, donne lecture du projet de motion soumis au vote du Conseil Municipal :

« En janvier 2009, le Président de la République a annoncé le choix du site de Penly pour la construction d'un deuxième réacteur EPR en France.

Le programme EPR est nécessaire pour le maintien du parc nucléaire français, la construction des premiers réacteurs datant de 1978.

L'énergie nucléaire permet aujourd'hui à la France et aux français :

- d'être moins dépendants des énergies fossiles : 50% contre 80% en Europe*
- d'émettre moins de CO2 : 8 tonnes par habitant et par an contre plus de 20 pour les Etats-Unis et 12 en Europe.*
- de payer moins cher l'électricité : de 30 à 40% de moins que nos voisins européens.*

Le projet EPR à Penly est porteur de beaucoup d'espoirs pour la région dieppoise.

- Il affirme notre position de pôle industriel majeur dans la production d'énergie tout comme le projet éolien off-shore des deux Côtes.*
- C'est une fierté pour notre territoire d'accueillir une industrie de pointe, une filière d'excellence où la compétence française est reconnue mondialement.*
- C'est la perspective de milliers d'emplois créés pendant les six années de chantiers et de plusieurs centaines pour son exploitation dans une région toujours durement touchée par le chômage.*
- C'est un atout en termes d'aménagement du territoire et un potentiel de ressources extrêmement important pour nos collectivités locales, en plus des apports déjà effectifs de la Centrale de Penly.*

De nombreux élus se sont mobilisés en 2008 pour défendre la candidature du site de Penly, pertinente pour l'exploitant EDF, en raison de ses nombreux atouts techniques (capacité foncière, réseau existant, environnement maritime, absence de risques sismiques).

Ces dernières semaines, suite à des négociations électorales avec Europe-Ecologie-Les Verts, le Parti Socialiste propose d'abandonner la construction de l'EPR à Penly et de réduire de 75 % à 50 % la part du nucléaire dans le bouquet énergétique de la France.

L'application de ces projets entrainerait l'augmentation de la facture d'électricité des français d'environ 40 %, menacerait des centaines de milliers d'emplois industriels et serait lourde de conséquences pour la région dieppoise avec l'abandon du chantier EPR et un risque de fermeture de la centrale actuelle. C'est l'équilibre économique et humain de la région dieppoise qui serait mis en cause.

Considérant l'importance économique et sociale de la filière nucléaire pour notre pays et plus particulièrement pour la région dieppoise.

Considérant l'opportunité que représente le projet EPR pour notre territoire et sa pertinence technique ;

Considérant l'absolue nécessité de maintenir et de développer notre savoir-faire industriel menacé dans notre économie mondialisée ;

Considérant l'importance grandissante, pour nos concitoyens, du débat sur l'avenir énergétique de la France.

Le Conseil Municipal de la Ville de Dieppe :

- *affirme l'importance de la filière nucléaire pour l'indépendance énergétique de la France et pour le développement économique et social de la région dieppoise ;*
- *renouvelle son soutien au projet d'installation du réacteur EPR sur le site de Penly ».*

Chaque groupe politique expose sa position sur le projet de motion tel que présenté par le « Groupe Dieppe Ensemble ».

Le « Groupe des Elus Communistes et Républicains » propose un amendement portant sur les paragraphes 6 et 7 du projet de motion, comme suit :

« L'abandon de la construction de l'EPR à Penly et la réduction de 75 % à 50 % de la part du nucléaire dans le bouquet énergétique de la France entrainerait l'augmentation de la facture d'électricité des français d'environ 40 %, menacerait des centaines de milliers d'emplois industriels et serait lourde de conséquences pour la région dieppoise avec l'abandon du chantier EPR et un risque de fermeture de la centrale actuelle. C'est l'équilibre économique et humain de la région dieppoise qui serait mis en cause »

☞ **Après accord du « Groupe Dieppe Ensemble », M. le Maire soumet au vote le projet de motion tel qu'amendé ci-dessus, approuvé par :**

- **25 voix « pour » : Groupe Dieppe Ensemble, Groupe Centriste, Groupe des Elus Communistes et Républicains, Groupe des Elus Indépendants de Gauche,**
- **2 voix « contre » : Groupe des Elus Verts**
- **1 abstention : M. Hugues FALAIZE,**
- **le « Groupe Dieppe-A-Venir », M. Jean Claude CHAUVIERE, Conseiller Indépendant ne participent pas au vote.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**Pour extrait certifié conforme au registre,
Par délégation du Maire,
Myriam COLANGE
Directrice du Pôle Administration Générale**

**Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée**

Réception en Sous-Préfecture :

Publication :

Notification :

<p>Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire</p>
